
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 14 novembre 2019 à 11 h
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 06.

CA19 25 0347

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du
14 novembre 2019.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par le conseiller Alex Norris la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA19 25 0348

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2020 (2019-19).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2019-19 – *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2020*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1197304003

CA19 25 0349

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des infrastructures (2019-20).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à la prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2019-20 – *Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des infrastructures*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1197304004

CA19 25 0350

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2019-21).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à la prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2019-21 – *Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.03 1197304005

CA19 25 0351

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2019-22).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à la prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2019-22 – *Règlement autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.04 1197304006

CA19 25 0352

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2019. Il est 11 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2019.
